

RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION





Lyon, le 11 mars 2019,

La rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, Rectrice de l'académie de Lyon Chancelière des universités

Α

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement des collèges publics et privés.

Rectorat

Inspection pédagogique régionale d'EPS

Affaire suivie par Jean-Luc COURNAC Pierre-Etienne TAILFER

> Téléphone 04 72 80 63 38 Courriel ipr@ac-lyon.fr

92 rue de Marseille BP 7227 69354 Lyon CEDEX 07

www.ac-lyon.fr

Objet : Dispositif « Génération 2024 », mise en œuvre des classes Pierre de Coubertin et Alice Milliat.

La circulaire n° 2019-016 du 11-2-2019 présente la création du dispositif des classes Pierre de Coubertin-Alice Milliat, destiné à constituer un groupe de jeunes ambassadeurs des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Dans ce cadre et dès cette année 2018-2019, chaque académie est amenée à créer un regroupement académique, sous le nom de classe Pierre de Coubertin-Alice Milliat. Ces regroupements académiques sont destinés à former au niveau national une cohorte de 1000 élèves aux valeurs de l'olympisme et à la connaissance de l'institution olympique, afin de constituer un groupe d'ambassadeurs des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Une classe Pierre de Coubertin-Alice Milliat comprend 30 à 35 élèves volontaires par académie, proposés par leurs établissements à raison de 2 élèves maximum pour un même établissement sur la base de leurs résultats scolaires, de leur implication dans le sport scolaire et fédéral et de leur intérêt pour les Jeux olympiques et paralympiques.

Il s'agit de valoriser les parcours des élèves alliant **résultats scolaires**, **performance sportive**, et **engagement au service de la collectivité** soulignant ainsi les qualités humaines et relationnelles des élèves sélectionnés.

Pour l'académie de Lyon, cette classe sera constituée de <u>binômes obligatoirement</u> <u>mixtes d'élèves en classe de 5^{ème} en 2018/2019,</u> issus de 16 collèges (un seul binôme fille-garçon par établissement).

La liste finale des élèves est arrêtée par un jury académique présidé par madame la rectrice. La liste officielle des élèves retenus sera publiée au BIR.

Ces élèves bénéficieront de la classe Pierre de Coubertin - Alice Milliat en quatrième en 2019-2020, en troisième en 2020-2021, en seconde en 2021-2022, en première en 2022-2023 et en terminale en 2023-2024. Ils devront renouveler leur engagement en début de chaque année scolaire auprès de leur chef d'établissement.

Les regroupements annuels se dérouleront sur une durée de trois jours au sein d'un établissement volontaire de l'académie : le premier regroupement se déroulera au lycée Auguste et Louis Lumière, Lyon 8^{ième} du lundi 1^{er} juillet 2019 à 11 heures au mercredi 3 juillet 2019 à 16 heures avec un hébergement de deux nuits en internat.





Le rythme des journées doit permettre d'alterner des temps en ateliers, des activités physiques, des discussions, des séquences sur supports documentaires ou numériques.

Une attestation de formation est fournie par l'autorité académique à chaque élève à l'issue de chaque regroupement

Le coût des activités, de l'encadrement ainsi que l'hébergement est pris en charge par l'autorité académique.

L'acheminement des élèves jusqu'à l'établissement organisant les classes Pierre de Coubertin-Alice Milliat est de la responsabilité de leurs parents.

Vous trouverez en annexe le dossier de candidature à renseigner par chacun des deux élèves candidats.

Vous remerciant pour l'attention portée à ce projet éducatif au cœur de la formation des futurs citoyens sportifs, cultivés et attentifs à leur santé.

La rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, Rectrice de l'académie de Lyon Chancelière des universités

Marie-Danièle Campion

